Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 22 (1942)

Heft: 4

Rubrik: Chambre de commerce suisse en France : 24 assemblée générale du 25 avril 1942

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PREMIÈRE PARTIE : DOCUMENTATION GÉNÉRALE

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

24e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AVRIL 1942

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE EN 1941

1° Principaux résultats acquis par la Compagnie en 1941 :

Le commerce franco-suisse avait fortement rétrogradé depuis le début de la guerre, en particulier au lendemain des événements de 1940. Les avoirs de l'un des pays dans l'autre étaient bloqués et les versements directs interdits. La conclusion par la France et la Suisse, le 23 octobre de la même année, d'un « modus vivendi » devait donc permettre d'effectuer des paiements par compensation et faciliter ainsi les échanges de marchandises entre les deux pays.

Mais alors que les achats par la France de produits suisses se sont maintenus, les ventes en Suisse de marchandises françaises, en 1941, ont poursuivi leur régression. Avant la guerre, les secondes équivalaient au double des premiers. Depuis le milieu de l'année dernière, la situation est inverse. Non seulement la France ne dispose plus des marchandises qu'elle vendait autrefois à la Suisse, ce qui est aussi préjudiciable à l'économie de l'un des pays qu'à l'autre, mais ce déséquilibre des échanges est cause, dans le « clearing » franco-suisse, d'un découvert pour la Suisse de plusieurs centaines de millions de francs français.

L'activité de la Compagnie, en 1941, a été dominée par les préoccupations nées de cette grave situation et tous ses efforts ont tendu à y remédier.

La possibilité de correspondre est la première condition pour renouer des relations économiques entre deux pays. En automne 1940, nous avions institué, avec le concours du Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle, un système de correspondance commerciale entre les deux zones, ainsi qu'entre la France occupée et la Suisse. Il a fonctionné jusqu'en juillet 1941, où les Autorités d'occupation y ont mis fin. La correspondance interzone fut aussitôt réorganisée, mais dans des conditions peu avantageuses pour les usagers. Aussi cherchons-nous, actuellement, à améliorer ce système.

Quant aux échanges de lettres entre la France occupée et la Suisse, notre Président entreprit immédiatement des pourparlers à Paris, puis à Berlin, qui viennent d'aboutir à la reprise, après neuf mois d'interruption, du système de correspondance dont les conditions ont été précisées dans le dernier numéro paru de notre revue.

Une liaison téléphonique, au bénéfice des Adhérents, a pu être établie, une ou plusieurs fois par semaine, entre les Secrétariats de Paris et Lyon.

La faculté de voyager entre les deux pays et entre les deux zones françaises : occupée et non-occupée, est également nécessaire à la conclusion d'affaires importantes. Un service pour faciliter l'obtention de laissez-passer, sauf-conduits, visas, etc... a pu être organisé auprès du Secrétariat Général à Paris, dès le 1er août dernier. De cette date à la fin de l'année, 561 demandes présentées aux Autorités allemandes et françaises ont eu une suite favorable, ce qui a permis à des Suisses habitant la zone occupée de faire des voyages d'affaires en zone interdite, en zone non-occupée ou en Suisse. 53 demandes seulement ont été refusées pendant cette période de cinq mois. Nous étudions s'il ne serait pas possible de créer à Lyon un Service analogue pour les Suisses domiciliés en France non-occupée désireux de voyager en zone occupée et en zone interdite.

Dès le début du fonctionnement du « clearing » franco-suisse nous avons été chargés par l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie d'intervenir auprès des débiteurs en France occupée pour le compte des créanciers suisses, dans le but d'indiquer aux premiers les nouvelles conditions requises pour le paiement de leurs dettes auprès de l'Office des Changes à Paris. Cette Administration, en accord avec le Ministère des Finances, a pris des mesures exceptionnelles en notre faveur, afin que les intérêts des créanciers suisses, qui ont fait appel à notre collaboration, soient sauvegardés. Nous sommes ainsi entrés en contact, au cours de l'année écoulée, avec plus de 2.000 débiteurs en zone occupée et avons provoqué le versement au « clearing » franco-suisse de plusieurs dizaines de millions de francs français.

Inversement, des créanciers français nous ont chargés d'intervenir auprès de leurs débiteurs en Suisse. Il nous a également été demandé de recouvrer des créances d'une zone sur l'autre. Dans certains cas, nous nous sommes même occupés d'interventions en Justice. Ainsi, un véritable contentieux a été créé auprès du Secrétariat Général à Paris.

Nos efforts pour maintenir et développer les échanges de marchandises entre les deux pays, nous ont amenés à Intervenir, beaucoup plus fréquemment que par le passé, auprès des Administrations françaises et suisses, pour faciliter à nos Adhérents l'obtention de licences d'importation ou d'exportation dans l'un et l'autre pays. Ces démarches, dans un grand nombre de cas, ont abouti à des résultats favorables. Sur notre demande, des mesures ont été également prises afin de parer aux inconvénients résultant de la validité, limitée à 120 jours, des autorisations d'importation en France de certains produits suisses.

Notre activité ne s'est pas limitée à aplanir les obstacles d'ordre administratif très divers qui entravent le commerce franco-suisse, nous avons également effectué un important

travail pour remettre en contact les vendeurs et acheteurs de produits suisses en France, mais surtout de produits français en Suisse. De nombreuses affaires de compensation de marchandises ont été entamées par notre intermédiaire. D'autres affaires ont pu être conclues sur la base des multiples renseignements que les Secrétaires de Paris, Lyon et Marseille ont donné journellement, soit de vive voix à leurs nombreux visiteurs, soit par écrit à leurs correspondants plus nombreux encore.

Pour être en mesure de fournir toutes ces indications, il a fallu constituer et tenir à jour une abondante documentation. Celle-ci a également servi de base aux circulaires adressées isolément aux Adhérents, pendant le premier semestre de l'année écoulée, reproduites dans la « Revue Economique Franco-Suisse » dès la fin du mois de juin, où nous avons été autorisés, après de longs pourparlers, à reprendre la publication de notre organe. Dans chaque numéro paru mensuellement depuis lors, ont été insérés des articles lus avec intérêt en France comme en Suisse et souvent commentés par la presse des deux pays. De même, nos communiqués aux journaux français et suisses ont été reproduits à fréquentes reprises.

Nous avons pu juger de l'attention avec laquelle notre publication est lue par l'augmentation du nombre des abonnements souscrits à la revue. Malheureusement, son tirage a été limité en raison de la pénurie de papier. De même, son volume a été réduit successivement à 32, puis 16 pages. Aussi son service est-il réservé, de plus en plus, à ses abonnés et aux Adhérents de la Compagnie.

Le nombre de ces derniers a fortement augmenté en 1941 : l'effectif de la Chambre de Commerce est passé de 1.870 à **3.014** Sociétaires. Cette augmentation en douze mois de 1.144 unités est plus forte que le développement pris par la Compagnie pendant ses douze premières années d'existence. Cela est un nouveau témoignage de l'utilité des services rendus par la Chambre de Commerce. Nous venons de publier un répertoire alphabétique, géographique et professionnel des Adhérents, véritable annuaire des relations économiques franco-suisses.

2° Réunion des Adhérents et des Administrateurs :

Nous avons eu également l'occasion de documenter les Sociétaires lors des réunions auxquelles ils furent convoqués en France comme en Suisse : les comptes rendus des Assemblées Générales tenues en 1941, respectivement à Paris, Lyon et Marseille, ont été publiés, en son temps, dans la revue. Des séances auxquelles participèrent les différents groupes professionnels des Adhérents de la région parisienne eurent lieu à Paris, alors que les Sociétaires résidant dans les différentes régions industrielles de la Suisse se réunirent successivement à Genève, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Berne, Aarau, Zurich et Saint-Gall. Ils entendirent, entre autres, un exposé sur « le marché français et les industries suisses d'exportation », fruit d'une enquête approfondie menée en France au printemps dernier. A l'occasion de récentes réunions, les Sociétaires de Paris, Lyon et Marseille furent mis au courant des résultats donnés par notre action pour le développement des ventes en Suisse de marchandises françaises.

L'intensification de notre activité, d'une part, le développement pris par notre Compagnie, d'autre part, ont valu, l'année dernière, un surcroît de travail au Conseil d'Administration à Paris et aux Comités des Sections à Lyon et Marseille. Renonçant à confier l'étude détaillée des problèmes économiques franco-suisses à la Commission qui avait été créée dans ce but, le Conseil d'Administration, sous la conduite de son Président, a voué toute son attention à ces questions, en particulier à celle rappelée au début de ce rapport, du renversement des courants d'échanges entre les deux pays. Il s'en est remis, par contre, à la Commission des Publications et Règlements, du soin de contrôler la rédaction et l'édition de la revue. De même, il a constitué une Commission des Admissions, chargée d'examiner les candidatures des nouveaux Adhérents, avant qu'elles ne soient homologuées par le Comité de Direction. Enfin, ce dernier, au cours de très fréquentes séances, s'est occupé de l'administration de la Compagnie, plus spécialement du contrôle de l'activité déployée par les Secrétariats et des directives à leur donner.

3° Organisation des Secrétariats de Paris, Lyon et Marseille :

L'extension de l'activité de la Chambre de Commerce aux différents domaines énumérés dans la première partie de ce rapport a nécessité, auprès du Secrétariat Général à Paris, la création de nouveaux Services (correspondance commerciale, laissez-passer, etc...). D'autres Services (recouvrements de créances, interventions, etc...) se sont développés. D'autres encore (revue, presse, etc...) ont repris une activité interrompue depuis les événements de juin 1940. Enfin la comptabilité est devenue plus absorbante que par le passé et il a fallu organiser un économat pour surveiller la consommation du matériel de bureau. Le nombre des collaborateurs du Secrétaire Général est ainsi passé, en 1941, de 15 à 20. Pour les abriter, de plus vastes bureaux ont pu être loués sur le même étage, puis à l'étage inférieur de l'immeuble où est installé le Siège de la Compagnie depuis 1932.

La France continuant malheureusement à être partagée en deux zones, nous nous sommes décidés à organiser à Lyon, à côté du Secrétariat de la Section, une délégation en zone non-occupée du Secrétariat Général de Paris. Cette délégation, composée actuellement de 5 personnes, déploie une activité des plus utiles ; elle s'occupe, entre autres, de la correspondance commerciale entre la Suisse et la France occupée. Son chef établit la liaison entre le Secrétariat Général et les Secrétariats des Sections, de même qu'avec la Légation de Suisse à Vichy, les Autorités fédérales à Berne, l'Office Suisse d'Expansion Commerciale à Lausanne et Zurich, avec lequel nous cherchons à collaborer dans les meilleures conditions possibles. Enfin, il déploie, en France non-occupée, une action parallèle à celle poursuivie à Paris en faveur du développement des exportations françaises en Suisse.

Les Secrétariats des Sections de Lyon et Marseille, qui respectivement comptent à ce jour 3 et 2 collaborateurs, s'occupent en principe des questions d'ordre régional intéressant les Adhérents de leurs circonscriptions. Dans leurs sphères d'influence, ils ont participé très activement aux travaux de la Compagnie. Nous avons du reste publié, dans le dernier numéro de la revue, un résumé des rapports d'activité présentés aux récentes Assemblées Générales de Lyon et Marseille.

A Lyon, il a fallu installer le nombre accru de nos collaborateurs dans des locaux plus vastes, situés 44 rue Molière.

Les Sections du Nord et de l'Est ne disposent pas de Secrétariats permanents. Du reste, les circonstances ont fortement réduit leur activité.

*
* *

Le désir d'être bref et la nécessité d'économiser le papier nécessaire pour la publication de ce rapport nous font renoncer à passer en revue les autorités, les institutions et les personnalités qui, en 1941, ont participé à notre activité ou auxquelles nous avons été heureux d'apporter notre appui. Nous les assurons de notre gratitude et de notre satisfaction pour le travail effectué en commun et dont l'utilité ne doit être mise en doute par personne. Nous en recevons fréquemment le témoignage et nous terminons ce rapport en rappelant les paroles prononcées par notre Président d'Honneur à l'Assemblée Générale de la Section de Lyon, le 21 février dernier. M. Walter Stucki, Ministre de Suisse en France, s'est exprimé en substance comme suit :

« M. Baumann vous a dit tout à l'heure que les pouvoirs publics peuvent seuls remédier à l'état inquiétant des rela-

tions économiques franco-suisses. Je ne suis pas entièrement d'accord avec lui.

« Il faut envisager une répartition du travail. Les pouvoirs publics peuvent lutter contre certaines méthodes et conceptions jugées fausses. Ils peuvent s'élever contre certaines mesures prises par les Administrations. Mais ils pourront difficilement voir la vie économique telle qu'elle est, se faire une opinion exacte sur les possibilités d'exporter tel ou tel produit vers la Suisse.

« C'est la raison pour laquelle, il y a quelques mois, j'ai demandé à votre Compagnie de s'occuper avec toute l'énergie possible de ce problème et j'ai ajouté que si la Chambre de Commerce Suisse en France arrivait à résoudre ce problème, à donner aux pouvoirs publics une aide efficace, elle aurait gagné des lauriers qui ne seraient pas oubliés par l'Etat et tous ceux qui sont intéressés aux relations économiques franco-suisses.

« Vous avez là une occasion unique de montrer ce que peut faire une Compagnie d'hommes d'affaires, de commerçants et d'industriels dans l'intérêt commun et comment vous pouvez aider et même remplacer, dans une certaine mesure, l'activité de l'Etat. »

Ces paroles sont faites pour galvaniser notre énergie et nous encourager à poursuivre notre activité.

Paris, le 16 avril 1942.

Pour le Conseil d'Administration
de la Chambre de Commerce Suisse
en France :

Le Président :

BAUMANN.

RAPPORT DU TRÉSORIER
SUR LES FINANCES DE LA COMPAGNIE EN 1941

J'ai l'honneur de vous soumettre l'état des Recettes et des Dépenses pour l'année 1941, ainsi que le Bilan au 31 décembre dernier.

Votre Conseil a décidé d'apporter quelques modifications dans la présentation de ces documents, modifications qui vous permettront de vous rendre mieux compte de l'utilisation des ressources de notre Compagnie.

C'est ainsi que nous vous indiquons en détail, comme nous le faisions déjà pour le Siège de Paris, les dépenses de nos Sections.

Grâce à l'augmentation importante du nombre de nos Adhérents, l'exercice 1941 se solde par un petit excédent de recettes de Fr. : 4.684 83.

Les recettes en 1941 se sont élevées au chiffre imposant de .. .. Fr. : 1.288.503 56
contre Fr. : 739.756 53 en 1940.

Les dépenses, de leur côté, ont passé de Fr. : 769.601 95
.. .. Fr. : 1.283.818 73
et sont la conséquence du développement de l'activité de notre Compagnie, dont votre Conseil vous entretient dans son rapport.

La publication de notre « Revue Economique Franco-Suisse» a été reprise en juin dernier et a été très bien accueillie par nos Adhérents. Les frais de cette publication se sont élevés à .. .. Fr. : 33.460 05
couverts à concurrence de .. .. Fr. : 13.357 19
par les excédents des recettes des exercices antérieurs, laissant ainsi, à la charge de 1941.. Fr : 20.102 86

Les comptes de la Section de Lyon et du Centre se soldent par un excédent de dépenses de .. .. .. Fr. : 12.389 83
et ceux de la Section de Marseille et du Sud-Est par un excédent de recettes de .. .. Fr. : 8.490 05

Le nombre des Adhérents de ces deux Sections a fortement augmenté en 1941 et nous les en félicitons.

Si les comptes de 1941 se soldent, comme vous le constatez, par un petit excédent de recettes, les dépenses prévues pour 1942, en raison des circonstances actuelles et notamment de l'installation à Lyon d'une délégation de notre Secrétariat Général, dépasseront très largement les recettes. Aussi votre Conseil d'Administration vous a-t-il demandé, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 1942, d'augmenter les cotisations des Adhérents résidant en France.

Nous espérons que cette mesure, ainsi que le recrutement de nouveaux Adhérents, couvrira une partie importante, sinon la totalité, du déficit envisagé.

Nous remercions très sincèrement ceux de nos Adhérents qui ont bien voulu, à nouveau, répondre à notre appel en augmentant le montant de leurs cotisations et nous apportent ainsi une aide très efficace.

Paris, le 26 mars 1942.

Le Trésorier :

H. GUNTHERT.

RÉCAPITULATION DES RECETTES EN 1941

	Paris	Lyon	Marseille	Totaux
Subvention	130.000 »	» »	» »	130.000 »
Cotisations	912.901 50	101.140 »	84.380 »	1.098.421 50
Recettes diverses	30.302 02	28.906 44	873 60	60.082 06
	1.073.203 52	130.046 44	85.253 60	
				1.288.503 56

RECAPITULATION DES DEPENSES EN 1941

	Paris	Lyon	Marseille	Totaux
a) Loyer	41.591 70	5.000 »	2.502 »	49.093 70
b) Contributions et assurance incendie	8.480 »	2.898 10	» »	11.378 10
c) Personnel	599.735 80	87.060 30	49.653 50	736.449 60
d) Frais Généraux	318.397 50	38.273 32	21.471 35	378.142 17
e) Mobilier	7.767 60	9.204 55	3.136 70	20.108 85
f) Liste des Membres	51.500 »	» »	» »	51.500 »
g) Installation desl ocaux.	17.043 45	» »	» »	17.043 45
h) R. E. F. S.	1.044.516 05	142.436 27	76.763 55	1.263.715 87
	20.102 86	» »	» »	20.102 86
	1.064.618 91	142.436 27	76.763 55	1.283.818 73
Excédent de Recettes .. ..